

## Engagement Citoyen - Convention de partenariat relative à la démocratie scolaire 2020 2022

Séance plénière du 30 juin 2020

### *Le CESER Nouvelle-Aquitaine souhaite :*

- *Que le sujet de l'engagement citoyen et de l'apprentissage de la démocratie ne se limite pas au lycée*
- *Que cette convention soit partagée, et idéalement signée, par d'autres acteurs comme la DRJSCS, les têtes de réseaux de l'Education Populaire...*
- *Qu'elle intègre les différents intervenants et acteurs de cet engagement dans le cadre de cet apprentissage à la démocratie citoyenne*
- *Qu'une place importante soit laissée à la parole des jeunes concernés et aux acteurs de terrain, y compris dans l'évaluation des actions passées et présentes, et la réalisation de cette convention.*

### *Le CESER Nouvelle-Aquitaine s'interroge :*

- *Sur le lien qui est fait avec la crise sanitaire*
- *Sur la faiblesse des budgets alloués au regard des enjeux.*

## La démocratie s'apprend dès le plus jeune âge...

La délibération du Conseil régional commence par ces termes : « Le lycée est le premier espace démocratique auquel sont confrontés les jeunes. »

Le CESER Nouvelle-Aquitaine considère que de nombreux espaces démocratiques existent bien avant l'arrivée au lycée et que, tout en comprenant que le Conseil régional se positionne au vu de sa compétence sur les lycées, il est dommage que cette délibération ne s'inscrive pas dans un projet plus ambitieux.

Cette convention aurait par exemple pu être partagée par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, par les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et par des réseaux de l'Education Populaire. Le CESER propose que ce plan s'adresse aussi aux lycées agricoles et aux CFA.

Le CESER s'interroge aussi sur la place faite par cette convention aux successeurs des animateurs culturels recrutés sur certains territoires (ex-région Poitou-Charentes) au sein même des établissements d'enseignement scolaire.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine préconise **la mise en place sur l'ensemble du territoire régional d'espaces d'écoute, de concertation et de coordination, animés par le Conseil régional en qualité de chef de filât des politiques jeunesse.**

**« Les jeunes n'appartiennent à personne, ils appartiennent à eux-mêmes ! »**

Le CESER Nouvelle-Aquitaine considère que les lycéens sont absents de cette convention qui aurait pu a minima être cosignée par des représentants des lycéens.

Le bilan fait peu apparaître la place des jeunes et l'objet de cette convention semble « descendant » alors que cela aurait pu être une belle opportunité de valoriser la démocratie participative en les associant dès le lancement de ce projet. En effet, la question de la démocratie lycéenne est indissociable de celle de la place de l'élève dans l'École.

Les budgets alloués par la Direction de la Jeunesse et de la Citoyenneté (40.000 €) par an et le budget alloué par la direction de la Communication au sein de la collectivité régionale (15.000 €) nous semblent sous-dimensionnés au regard des enjeux et des événements cités dans le document. Le CESER s'interroge sur l'utilisation de ces sommes qui pourraient en outre financer des projets participatifs très formateurs sur le plan démocratique.

**La démocratie lycéenne doit donner à l'élève une capacité d'action réelle :**

Le CESER estime **nécessaire de donner plus de poids aux décisions des instances lycéennes** en leur permettant d'avoir **un droit de regard sur le projet d'établissement** et d'être **associé aux travaux de construction ou de restructuration des lycées**.

Le CESER propose que soit établi **un panorama des actions passées et présentes réalisées par le Conseil régional au sujet de l'engagement citoyen et de l'apprentissage de la démocratie**

Pour le CESER, l'action citoyenne à l'école doit **dépasser le cadre d'événements marquants pour s'ancrer également dans un quotidien plus ordinaire favorisant les initiatives lycéennes**.

Le CESER propose de mettre en place **un budget participatif lycéen où chaque membre de la communauté éducative pourrait proposer, décider ou orienter des décisions budgétaires de la Région en matière éducative**.



---

Proposition de la Commission 1 : « Education, Formation et Emploi »  
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU



---

Vote sur l'avis du CESER  
**Engagement Citoyen - Convention de partenariat relative à la démocratie scolaire 2020 2022**

**131 Votants**  
**121 Pour**  
**2 Contre**  
**8 Abstentions**

**Adopté à la majorité**

**Dominique CHEVILLON**  
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine